

DÉCEMBRE 2021

# BULLETIN MUNICIPAL LE PONTOIS



2022



# Le Mot de Madame le Maire

Chers Pontoises et Pontois,

Notre bulletin municipal annuel d'informations municipales permet de faire un point des actions menées au cours de l'année écoulée et de présenter les projets à venir.

Je veux avoir une pensée particulière pour celles et ceux qui souffrent ou pour celles et ceux qui nous ont quitté.

2021 a été encore marquée par la continuité de la Covid 19 qui est toujours d'actualité puisque notre salle socioculturelle a été réquisitionnée par les services de l'Etat pour une durée indéterminée pour la vaccination, à titre gratuit. Ce qui a pour conséquence, la diminution de recettes liées aux locations de cette salle.

L'année 2021 a été marquée par des investissements communaux :

- ✓ La réalisation de 2 logements communaux au-dessus de la mairie
- ✓ L'achat d'un camion benne pour les services techniques
- ✓ Le déplacement du monument aux morts
- ✓ L'installation de deux candélabres à énergie solaire pour les abris bus

Pour 2022, dans la limite des capacités budgétaires de notre commune, nous réaliserons des travaux avec des priorités à définir.

Je remercie mes Adjoints et l'ensemble des conseillers municipaux pour leur implication et la qualité de leur travail au sein de la commune.

Je remercie l'ensemble du personnel communal pour leur travail qui est très apprécié pour notre collectivité.

Je vous souhaite de passer de belles fêtes de fin d'année ainsi qu'à vos proches et je vous informe que pour la deuxième année consécutive, je me vois dans l'obligation d'annuler les vœux de la municipalité.

Je vous souhaite malgré tout une excellente année 2022 ainsi qu'à vos proches et je souhaite également une très bonne année à toutes les associations pontoises.

Bonne année 2022 à toutes et à tous

Madame Le Maire Jocelyne ALLAIN

# ETAT CIVIL

## Naissances



Anna SCHWARTZ	née le 07/02/2021	11, La Paturerie
Rose RENOUVEL	née le 04/04/2021	57, La Maréchallerie
Jéhanne DEBIEU	née le 08/04/2021	1, La Lande
Nolan VOISIN	né le 17/04/2021	La Maréchallerie
Noé ANNE	né le 26/05//2021	62, La Maréchallerie
Mila LANDREAT	née le 03/06/2021	3, rue de La Source
Pablo MONROCQ	né le 20/08/2021	7, Le Guet
Mahé MICHEL	né le 31/08/2021	5, La Grande Mazurie
Côme COLLAS	né le 14/09/2021	70, La Maréchallerie
Clémence DELBOS VERGER	née le 18/09/2021	17, Maudon
Yoni PIERRE	né le 19/10/2021	1, Allée Maudon

## Décès



René VERDIER (95 ans)	le 31/01/2021	7, Le Grand Andillou
Éric HAUPAIS (65 ans)	Le 05/02/2021	6, La Chaussée
Francine DELEZIR (81 ans)	le 11/05/2021	12, Les Pommiers
Luc LETOURNEUR (68 ans)	Le 03/06/2021	18, Le Jardin
Bernard LEGALLE (73 ans)	Le 22/07/2021	14, Les Pommiers
Jacques MORDANT (74 ans)	Le 05/12/2021	14, Aubigny
Marie LEBRETON (94 ans)	Le 11/12/2021	Les Pigannières

## Mariages/Pacs



Mme Alison STENEGRE et M. Quentin MAIROT	Le 29/01/2021
Mme Bélanda LETRANCHANT et M. Antoine JAMMES	Le 04/06/2021
Mme Jélissa SALLIOT et M. Pierre HAROU DELESTRADÉ	le 24/06/2021



**LES PACS**



Mme STENEGRE et M. MAIROT



Mme LETRANCHANT et M. JAMMES



Mme SALLIOT et M. HAROU DELESTRADÉ

## Commémoration du 8 Mai 2021

Une fois encore, c'est en petit comité que nous avons rendu hommage pour ce 75eme anniversaire, à ceux qui ont risqué leur vie pour vaincre le fléau du nazisme et reconquérir notre liberté.

Merci à Messieurs LAUNAY, HOUSSIN et TRUBLET pour leur présence.



## Cérémonie du 5 Décembre 2021

Le dimanche 5 décembre dernier a eu lieu la cérémonie commémorative en l'honneur des morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie.



Des gerbes ont été déposées par Mme le Maire, M. le sous-préfet, M. le député de la Manche, M. AMOURETTE ancien combattant, Mme et M. les conseillers Départementaux.

A cette occasion, nous avons inauguré le nouveau monument aux Morts, qui, en effet, a été déplacé en novembre, pour rejoindre notre commune et prendre place au sein de notre cimetière.



## Inauguration des logements communaux

Les logements communaux ont été inaugurés le 25 septembre 2021, en présence de Mme Le Maire, des élus communaux, de M. le sous-préfet et des élus départementaux.

Cela a été l'occasion de les remercier, une nouvelle fois, des aides obtenues pour la réalisation de ces logements.



## Repas des Aînés

Cette année encore, le COVID a joué les trouble fêtes avec la réquisition de notre salle des fêtes en tant que centre de vaccination.

Mais c'était sans compter sur la mobilisation de la mairie et la solidarité des communes environnantes ! Ainsi, bien que délocalisé dans la salle de Plomb, le traditionnel « repas des cheveux blancs » s'est déroulé sous le soleil et dans la bonne humeur le samedi 23 octobre.

Nos aînés ont partagé un moment convivial autour d'un bon repas préparé par Le Faisan doré et servi par des membres du conseil et des bénévoles.



Merci à tous pour votre aide et votre présence.



## Subventions communales 2021

ASSOCIATIONS	Montant en €
Fraternité pontoise	200
ACVG	200
Comité des fêtes	200
Association "les P'tits Pontois"	4 000
Amicale des pêcheurs à la Mouche	50
Société de Chasse de l'Avranchin	50
Comice agricole	50
Association des donneurs de sang	50
Association des aveugles de la Manche	50
Association des parents et amis d'enfants inadaptés	50
Ligue départementale contre le cancer	50
Croix Rouge Délégation Baie du Mt St Michel	50
ACARPA	50
Association des soins palliatifs du sud Manche	50
Secours Catholique	50
Rêves	50
Restos du Cœur	50
Secours Populaire	50
Banque Alimentaire	50
ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES	10€/ licenciés pontois
Les Archers	20
Cercle des nageurs d'Avranches	20
Judo Club	30
Club d'escalade	70
CONSEIL DEPARTEMENTAL	
Fond d'aide aux jeunes en difficulté (FAJD)	149.50
Fond social Logement (FSL)	381
	5639.50

# Règles de « bon voisinage »

## Jours et heures :

La tonte de pelouse, la taille de haies et, d'une manière générale, l'utilisation de matériel bruyant, de jardinage ou de bricolage, doit respecter des horaires précis :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h
- Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

## Que faire de la tonte de gazon :

Plusieurs solutions existent pour faire face à ces déchets « verts » :

- Emmener la tonte de pelouse à la déchetterie :

Avantages : le service est gratuit et écologique / Inconvénients : Vous êtes soumis aux jours et horaires d'ouverture des déchetteries et êtes limités en quantité

**Déchèterie de SAINT-JEAN DE LA HAIZE**  
Les Petites Planches

**Déchèterie de SAINT-OVIN**  
La Paumerie

**EDITION 2019**

**Particuliers**

Se présenter au gardien avant tout dépôt

### Horaires d'ouverture

	SAINT-OVIN		SAINT-JEAN DE LA HAIZE	
	15 avril au 14 octobre	15 octobre au 14 avril	15 avril au 14 octobre	15 octobre au 14 avril
<b>Lundi</b>	8h30 - 12h30	9h - 12h30	13h30 - 17h30	13h30 - 17h
<b>Mardi</b>	8h30 - 12h30	9h - 12h30	Fermée	
<b>Mercredi</b>	8h30 - 12h30	9h - 12h30	13h30 - 17h30	13h30 - 17h
<b>Jeudi</b>	Fermée		13h30 - 17h30	13h30 - 17h
<b>Vendredi</b>	8h30 - 12h30	9h - 12h30	13h30 - 17h30	13h30 - 17h
<b>Samedi</b>	8h30 - 12h30 14h - 17h30	9h - 12h30 Fermée	8h30 - 12h30 14h - 17h30	Fermée 13h30 - 17h

- Sortie du dernier véhicule avant l'heure de fermeture.
- La déchèterie est fermée les jours fériés.



Pour tous renseignements :  
02 33 68 68 96 ou [service.dechets@msm-normandie.fr](mailto:service.dechets@msm-normandie.fr)  
Pôle territorial de Saint-James / Pontorson  
1 rue Maxime de Coniac - 50240 Saint-James  
[www.msm-normandie.fr](http://www.msm-normandie.fr) Service déchets Mont Saint-Michel Normandie

### Accès des particuliers

- Les usagers autorisés sont les habitants résidents ou disposant d'une résidence secondaire sur les communes de :

Avranches	Chavoy	La Godefroy	La Gohannière
Le Val St Père	Marcey les Grèves	Plomb	Pontaubault
Ponts	St Brice sous Avranches	St Jean de la Haize	St Loup
St Martin des Champs	St Ovin	St Senier sous Avranches	Vains

- Carte obligatoire, à retirer dans votre mairie.

### Conditions générales d'apport des déchets

- Le dépôt maximum autorisé par les particuliers est strictement limité en volume sur l'ensemble des déchèteries à :
  - 2 m<sup>3</sup> par apport et par jour de déchets verts,
  - 2 m<sup>3</sup> par apport et par jour pour les autres déchets (hors cartons, ferraille, DEEE).
- Le gardien est habilité à accepter ou à refuser les déchets en fonction des apports.

### Comment réduire vos déchets

- Préférez le mulching à la tonte, pensez au broyat, au paillage...
- Faire des dons aux associations : Emmaüs, Séemaphore...

### Consignes d'accès et de sécurité



- Laisser l'herbe coupée sur la pelouse ou « mulching » :

Avantages : il n'y a aucun effort à fournir et l'herbe coupée sert d'engrais naturel. / Inconvénients : le mulching oblige à tondre très souvent (cette technique n'est pas adaptée aux herbes hautes) et nécessite un matériel adapté (sans bac de ramassage et équipé de 2 lames pour « hacher »).

- Composter la tonte de pelouse :

Avantages : le compost permet de se constituer un engrais naturel / Inconvénients : il faut s'équiper d'un composteur et mélanger l'herbe avec des résidus secs (feuilles mortes, copeaux de bois, paille, papier, carton...). L'idéal est d'incorporer dans le compost moitié de déchets « verts » (tonte de pelouse, mais aussi restes de fruits et légumes) et de déchets « bruns ». Il faut également veiller à mélanger régulièrement avec un bâton le compost.



L'agglomération propose à la vente des composteurs, et autres accessoires aux habitants de l'agglomération, afin de réduire votre quantité de déchets ordures ménagères.

Vous pouvez déposer dans votre composteur des matières organiques comme des épluchures de légumes et de fruits, marc de café, sachet de thé, restes de repas (sauf viandes, os et arrêtes de poisson), feuilles mortes, tontes de pelouse, fleurs fanées, poussières d'aspirateur, balayures, sciure et copeaux de bois, sacs en papiers à encre végétale, essuie-tout, serviettes en papier...

Le procédé de dégradation de ces déchets, créera un compost (engrais) idéal pour vos plantations nouvelles et pour votre jardin !

Le composteur est livré en kit, à monter soi même, notice jointe, un guide du compostage vous sera fourni.

Composteur plastique



Composteur bois



Choix du volume et de la matière						
Type	Matière	Litrage	Hauteur cm	Largeur cm	Poids kg	Prix de vente TTC
Composteur	Bois	400	75	77	22	20 €
	Bois	600	75	96	27	30 €
	Bois	800	75	130	32	40 €
	Plastique	445	102	82	16	20 €
	Plastique	620	79	Diamètre 126	22	30 €
	Plastique	830	87,5	Diamètre 127	26	40 €
Bioseau *	Bois	1000	110	150	36	40 €
	Plastique	10	30	22,5 x 27,5	0.54	5 €
Aérateur *	Plastique		75			5 €
Lombricomposteur	Plastique		73	39,5		50 €



\* Acquisition possible uniquement avec l'achat d'au moins un composteur

Pour faire une demande de réservation :

Remplissez le formulaire ci-dessous, votre demande sera traitée par l'ambassadrice du tri de votre secteur, qui prendra ensuite contact avec vous (délai d'attente en fonction du stock disponible), pour un rendez-vous pour la livraison, dans un lieu commun pratique pour elle et pour vous, le règlement sera à lui remettre à ce moment là (uniquement chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public).

Pour plus de renseignements, vous pouvez nous contacter au 02 33 68 68 96 ou [service.dechets@msm-normandie.fr](mailto:service.dechets@msm-normandie.fr).

- Transformer l'herbe coupée en paillage :

Avantages : en faisant sécher l'herbe coupée, on la transforme en paille qui permet d'enrichir la terre, de limiter l'évaporation et ainsi de réduire les arrosages. / Inconvénients : le séchage de l'herbe est long et nécessite de nombreuses manipulations.

## Elagage :

A partir de la mi- mars, la saison de nidification va commencer. Pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale pour leur cycle de vie, l'Office français de la biodiversité, recommande de ne pas tailler les haies ni d'élaguer les arbres du **15 mars au 31 juillet**.

## Elagage près des lignes électriques :

### Les responsabilités

**L'ÉLAGAGE EST À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'OCCUPANT**

Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété si :

- la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne ;
- ou
- le réseau est situé en domaine public ; l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation.

Dans ce cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après un contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une DT-DIC\* sur [www.reseaux-et-canalisation.enedis.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.enedis.fr)

\* Déclaration de projet de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux



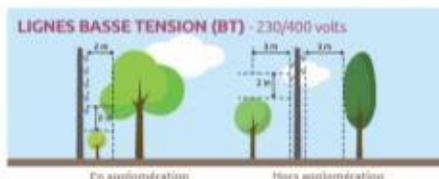
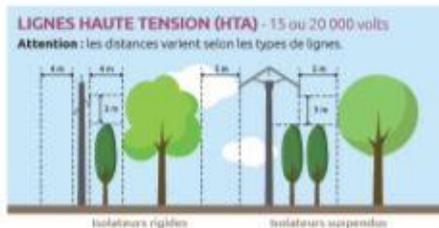

**L'ÉLAGAGE EST À LA CHARGE D'ENEDIS**

Dans les autres cas, Enedis assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'Enedis, il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.

*« Pour la sécurité de tous, pour éviter des coupures d'électricité »*

## Les règles et les distances

### Distances à la construction des lignes électriques (norme NF C 11-201)



*Enedis demande que l'élagage soit réalisé en augmentant d'au moins un mètre les distances prévues à la construction des lignes.*

### DISTANCES DE SÉCURITÉ

L'arrêté interministériel du 17 mai 2001 définit : « la zone interdite à la végétation autour des conducteurs isolés électriques avec ou sans surplomb de la végétation sur le couloir de l'ouvrage de la ligne ».

Distances minimales que la végétation ne doit jamais franchir

Réseau	Câble nu	Câble isolé
Basse tension	1 m	0 m (pas de frottement)
Haute tension	2 m	0 m (pas de frottement)

### Règles de sécurité

#### À respecter aux abords des lignes électriques

- Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé.
- Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes de tension inférieure à 50 000 V, à moins de 5 mètres des lignes de tension supérieure à 50 000 V.
- Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne en câble nu (à moins d'1 m en BT et 2 m en HTA), ou en contact direct avec un câble isolé.
- Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne mais prévenir le service "dépannage" d'Enedis au 09 726 750 suivi des deux chiffres de votre département.
- Ne pas faire de feu sous les lignes électriques.
- Si un arbre menace une ligne, prévenir le service "dépannage" d'Enedis.

## Poubelles et tri sélectif :

Nous constatons malheureusement encore trop d'incivilités sur notre commune. Nous nous permettons donc de vous rappeler que les poubelles au pied des containers et les dépôts sauvages sont interdits et passibles d'une amende de :

**150 €**

Face à la recrudescence des dépôts sauvages, **soyons tous civiques !**



A partir du **1<sup>er</sup> janvier 2022** les consignes de tri évoluent !

Elles seront identiques sur tout le territoire de la Communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel Normandie : **tous les emballages et papiers se trient !**

C'est l'occasion de faire un rappel sur ce que vous pouvez déposer en tri sélectif :

- 1/ C'est un emballage ? Vous pouvez le trier !
- 2/ Il est en plastique, déposez-le dans la colonne jaune ou bleue (ou votre sac jaune – pour les territoires en porte à porte pour le tri sélectif). Il est en verre, déposez-le dans la colonne de couleur verte !
- 3/ Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- 4/ Ne pas imbriquer les déchets les uns dans les autres pour qu'ils soient bien reconnus au centre de tri !
- 5/ Déposez vos emballages en vrac dans la colonne (pas dans des sacs).
- 6/ Tous les papiers (sauf les absorbants) se trient !

**Pas de doute : tous les emballages et papiers se trient !**

## Quelques exemples ?

Bouteilles, flacons, bidons, pots de yaourts, de crème fraîche, barquettes de beurre, de viande, de jambon ou de lardons, films, blisters (coque de plastique transparente collée sur du carton), sacs plastiques et suremballages, pots de crème cosmétique, tube de dentifrice ou encore boîtes de poudre chocolatée....,

Les objets en plastique qui ne sont pas des emballages sont à déposer en ordures ménagères.

Les papiers absorbants (mouchoirs et serviettes en papier, l'essuie-tout), les masques jetables et les articles d'hygiène également.

Pour tous renseignements contacter le service déchets :

Tél. : 02 33 68 68 96 E-mail : [service.dechets@msm-normandie.fr](mailto:service.dechets@msm-normandie.fr)

**NOUVEAU**

# LE TRI DEVIENT PLUS SIMPLE

## À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022

### LES CONSIGNES DE TRI SONT IDENTIQUES SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



**Ensemble trions plus et réduisons nos déchets**

<b>BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE</b> 	<b>BOÎTES, POTS ET BARQUETTES</b> 	<b>SACS, SACHETS ET SUREMBALLAGES</b> 	<b>EMBALLAGES SOUPLES, BLISTERS ET FILMS</b> 
<b>TOUS LES PAPIERS</b> 	<b>BRIQUES ALIMENTAIRES ET PETITS CARTONS</b> 	<b>EMBALLAGES EN MÉTAL</b> 	<b>PETITS EMBALLAGES EN MÉTAL</b> 

**Non imbriqués**      **Inutile de les laver**      **Bien vidés**      **En vrac dans les colonnes**

selon direction communautaire de déchets, Normandie - Normandie Agglomération - Normandie Agglomération sur papier issu de forêts gérées durablement - Ne pas jeter sur la voie publique

# Quoi de neuf à Ponts

## SPAR SUPERMARCHÉ :

Le Magasin SPAR SUPERMARCHÉ a ouvert ses portes le mercredi 1<sup>er</sup> Décembre en lieu et place du Leader Price.

Ouvert du lundi matin au dimanche midi, vous pourrez y retrouver plus de 6 000 références, sur place ou en drive : un boucher traditionnel, des produits frais, des produits bio ou régionaux ainsi qu'un coin presse.

Le magasin vous offre aussi la possibilité de déposer ou récupérer vos colis Mondial Relay ou de retirer de l'argent en caisse.



## 2 ED / AU FIL DU BAIN :

Le Magasin 2 ED a été inauguré le  
Particuliers comme professionnels peuvent s'y rendre pour leurs besoins en terme d'électricité, d'éclairage, de domotique, de sanitaires et de salle de bains



## AGENCE DC :

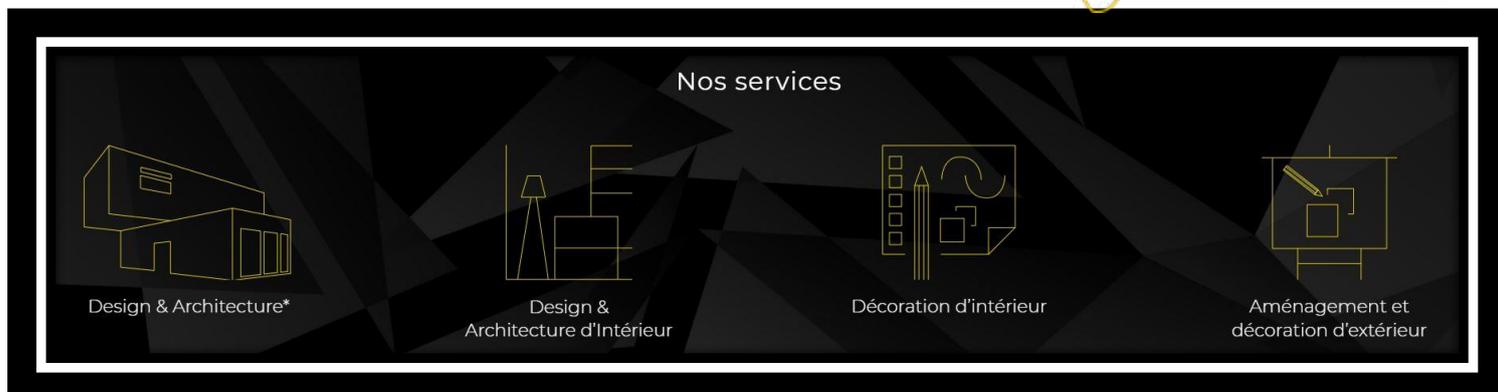
Le 3 janvier 2022, l'Agence DC ouvre ses bureaux au 3 ZA d'Aubigny, sur la route de la Haye Pesnel.

David Couenne, à la tête d'une équipe de 5 personnes, s'installe dans des locaux rénovés, sur le site occupé par ses parents il y a maintenant plusieurs années.

Forte d'une expérience de plus de 14 ans, l'Agence DC est spécialisée dans le design et l'architecture d'intérieur pour les professionnels et les particuliers.

Agencedc.fr

07.86.16.34.32



A compter du 1<sup>er</sup> avril 2022, tout le bâtiment sera rénové et un local de 250 m<sup>2</sup> sera disponible à la location.

Un 2<sup>e</sup>, de 150m<sup>2</sup>, suivra début 2023.

## LOTISSEMENT LE CLOS DE LA FRENAIE :

A fin décembre, 11 permis de construire ont déjà été déposés.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter M. PETIT, Maisons Guillaume, au 02.33.79.42.52.



## CANDELABRES :

Le 15 décembre dernier, des candélabres solaires ont été installés au nouvel arrêt de bus de La Grande Mazurie et à celui de la Paturerie.

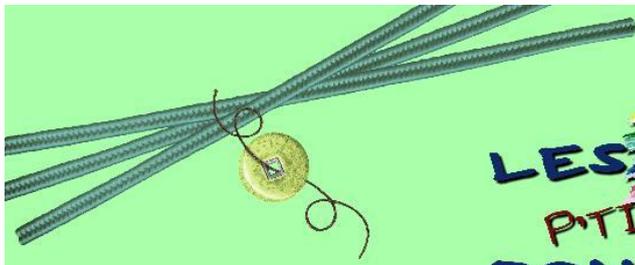


# Marché du terroir

Depuis le premier confinement, un marché hebdomadaire s'est mis en place. Initialement positionné sur le parking de la mairie, celui-ci se tient désormais tous les mercredis matin de 6h à 13h sur le parking du SPAR SUPERMARCHE.

- Un Boucher/Charcutier :
  - Un Boulanger
  - Un Fromager :
  - Un Grilleur :
  - Un Poissonnier :
  - Un Primeur :
- M. Roussel**  
**La Manchevrette**  
**La Pause d'Antoine**  
**Mer et Océan**  
**Juilley Primeurs**





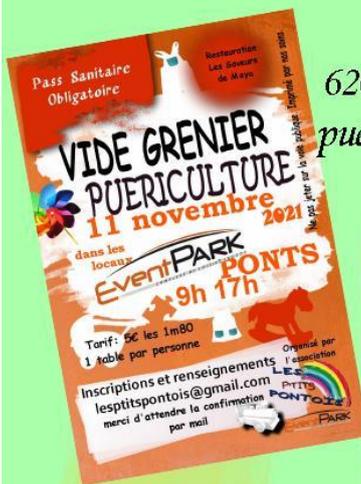
# LES P'TITS PONTOIS



Association Pontoise qui fête ses  
20 ans cette année !

Destinée aux enfants de Ponts, L'association propose des  
animations ponctuelles et son célèbre arbre de Noël annuel !

Grâce aux subventions de la Mairie, 65 enfants ont  
bénéficié du chèque rentrée scolaire du CP au CM2, en  
2021.



620 visiteurs adultes sont venus faire des affaires au vide grenier  
puériculture. 70 exposants, des poussettes, des jouets, des licornes  
et des bodys ont trouvé de nouveaux propriétaires !



Les P'tits Pontois c'est quoi pour vous ?

*On voit le père Noël !*

*Mala*

*C'est le spectacle de Titi le Clown !  
Antonin*

*Rassembler les enfants et les familles !*

*Valérie*

*C'est la convivialité !  
C'est la jeunesse de Ponts !  
Cédric*

*Cela m'a permis de rencontrer les habitants de Ponts  
et de créer de nouvelles amitiés.  
Peggy*

On vous accueille !  
Plus nous sommes nombreux, plus nous avons  
des idées et plus nous nous amusons !

RDV Mardi 18 janvier 2022 à 20h30 Salle  
convivialité

pour l'Assemblée Générale!

LES  
PTITS  
PONTOIS



Dimanche 12 décembre 2021

Les p'tits pontois ont pu assister au spectacle  
"SACRE NOEL" avec la compagnie Twilight Zone.  
Père Noël avait perdu son costume, les sapins ne  
voulaient plus être verts, sur des airs endiablés !



Père Noël a ensuite  
offert des cadeaux et  
des bonbons aux  
enfants



Des questions ?! des suggestions ?!  
[lesptitspontois@gmail.com](mailto:lesptitspontois@gmail.com)

## Comité des Fêtes

Le marché de Noel s'est tenu cette année malgré les contraintes organisationnelles et le mauvais temps qui n'ont pas impactés notre motivation afin de recevoir petits et grands !

Si toi aussi tu souhaite faire partie de l'aventure, rejoins nous ! Notre équipe dynamique accueille de nouveaux membres afin de pérenniser notre belle association.



Bonjour à tous,

Je m'appelle Mahé j'ai 8 ans, et je suis né beaucoup trop tôt.



Ma grande prématurité qui m'a forgé un caractère de battant m'a tout de même laissé des séquelles : La diplégie spastique qui est responsable de mes difficultés motrices .Elle bloque le bon fonctionnement de mes muscles au niveau de mes jambes.

Ma vie est donc rythmée par les séances de rééducation, série de plâtres, injections de toxine botulique et je dois porter quotidiennement des attelles de nuit pour éviter à mes muscles de se rétracter. Cela m'aide beaucoup mais ça ne suffit pas !

Malgré tous mes efforts de petit guerrier et mon envie de toujours faire plus, la spasticité est toujours présente. Elle m'empêche de me déplacer comme je voudrais, je suis vite fatigué et j'ai aussi du mal à garder mon équilibre.

Plus je grandis plus les rétractions musculaires vont s'intensifier causant la déformation de mes os sans compter les douleurs qui vont avec ...

Une solution existe aux États-Unis: la SDR (rhizotomie dorsale selective) qui permet de supprimer la quasi totalité de la spasticité définitivement.

Elle peut radicalement changer ma vie car en supprimant ma spasticité: l'espoir de pouvoir marcher sans aucune limite physique mais aussi courir, jouer au foot, crapahuter comme tous les enfants de mon âge. J'en rêve depuis si longtemps .

Le problème, c'est le coût sans aucune prise en charge en France car l'opération est à l'étranger.

Mes parents font donc une collecte de fonds qui s'appelle : Aider Mahé à marcher pour pouvoir me faire opérer.

vous pouvez faire un don en ligne

Lien de la cagnotte : <https://www.gofundme.com/f/aider-mahe-a-marcher>

**si vous préférez Mahé adore le courrier (don à l'ordre de Mahé Periaux)**

Mahé Periaux  
6 Les Moisserons  
50300 Marcey Les Grèves

Un IMMENSE MERCI à tous pour votre aide.

Yann, Elodie & Mahé



# RANDONNÉE PÉDESTRE

Ouverte à tous !

**DIMANCHE 23 janvier 2022**



Départ de la mairie de PONTS à 14h

**PONTS**

## Une marche pour Mahé

Tarif 4C

Renseignements Mme  
Martine PILLE 06.72.45.70.25

**PRÉ-INSCRIPTION  
RECOMMANDÉE**

**COUPON REPOSE INSCRIPTION** (à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie)

**Randonnée solidaire du dimanche 23 janvier 2022**

NOM.....Prénom.....

Nombre de participants..... Tel : ../../../..



## AVRANCHES SPORTS LOISIRS

Gym adultes et seniors ; Gym Pilates ; Gym après cancer

Marche nordique

Danse modern-jazz et classique

Nous remercions Mme Jocelyne ALLAIN, maire de Ponts et le conseil municipal pour la mise à disposition de la salle socioculturelle pour nos activités, même si elles ont été beaucoup perturbées à cause de la pandémie.

Pour la saison 2020 /2021, 6 enfants et 24 adultes de la commune de Ponts étaient adhérents à notre association qui comptait 501 adhérents.

A la rentrée de septembre 2021, 2 cours de Gym seniors et 4 cours de danse modern-jazz ont lieu dans la salle socioculturelle le lundi. Depuis les vacances de la Toussaint, à cause de la vaccination pour le Covid, nous ne pouvons plus utiliser cette salle. Les 2 h de cours seniors ont été déplacés à la salle des fêtes de St Jean de la Haize et les cours de danse sont dans la salle de convivialité de Ponts où nous sommes un peu à l'étroit.

Notre Gala de danse aura lieu les 10 et 11 juin 2022 à la salle Michèle Vallaeys .

**Pour tous renseignements : Courriel : [asl50300@gmail.com](mailto:asl50300@gmail.com)**

**Présidente : Mme Thérèse Madec ; tél : 0679684032**



## La Fraternité Pontoise

Au cours de la dernière assemblée générale du 21 janvier 2020, nous avons reformé le bureau :

Présidente : Annick DEBIEU  
Vice-Présidente : Yolande LEBRUN  
Secrétaire : Agnès VERDIER  
Secrétaire Adjointe : Jocelyne FEVRIER  
Trésorière : Odile BRIAULT  
Membres : Christian MARTIN  
Jean-Claude DEBIEU  
Marie-Ange ARONDEL  
Martine PILLE



Pour l'année 2021, 75 adhérents sont inscrits.

Nous avons une nouvelle fois subi la crise sanitaire cette année et n'avons pu reprendre les réunions de rencontre qu'en septembre.

Le programme prévu pour l'année 2021 n'a pas pu être honoré (repas dansant, repas des adhérents, sortie à Honfleur). Toutefois, nous prévoyons le repas des adhérents pour Noël, qui se tiendra à la salle communale de St Brice le 14 Décembre 2021.

Une année qui est, comme pour toutes les associations, décevante à cause de cette satanée crise sanitaire.

L'assemblée générale, initialement prévue le 4 janvier 2022, est annulée et sera reportée à une date ultérieure. Evidemment, les jeunes retraités seront les bienvenus parmi nous.

Les réunions du club ont lieu le 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois avec des activités telles que : pétanque, palet, marche, jeux de société, belote et autres ...

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et à l'année prochaine.



# Recensement

Chers Pontoises, Pontois,

Pendant 1 mois de fin janvier à fin février 2022, vous allez recevoir la visite de Mme Vanessa LEBARBIER, choisie par l'équipe municipale, afin de comptabiliser notre belle population.

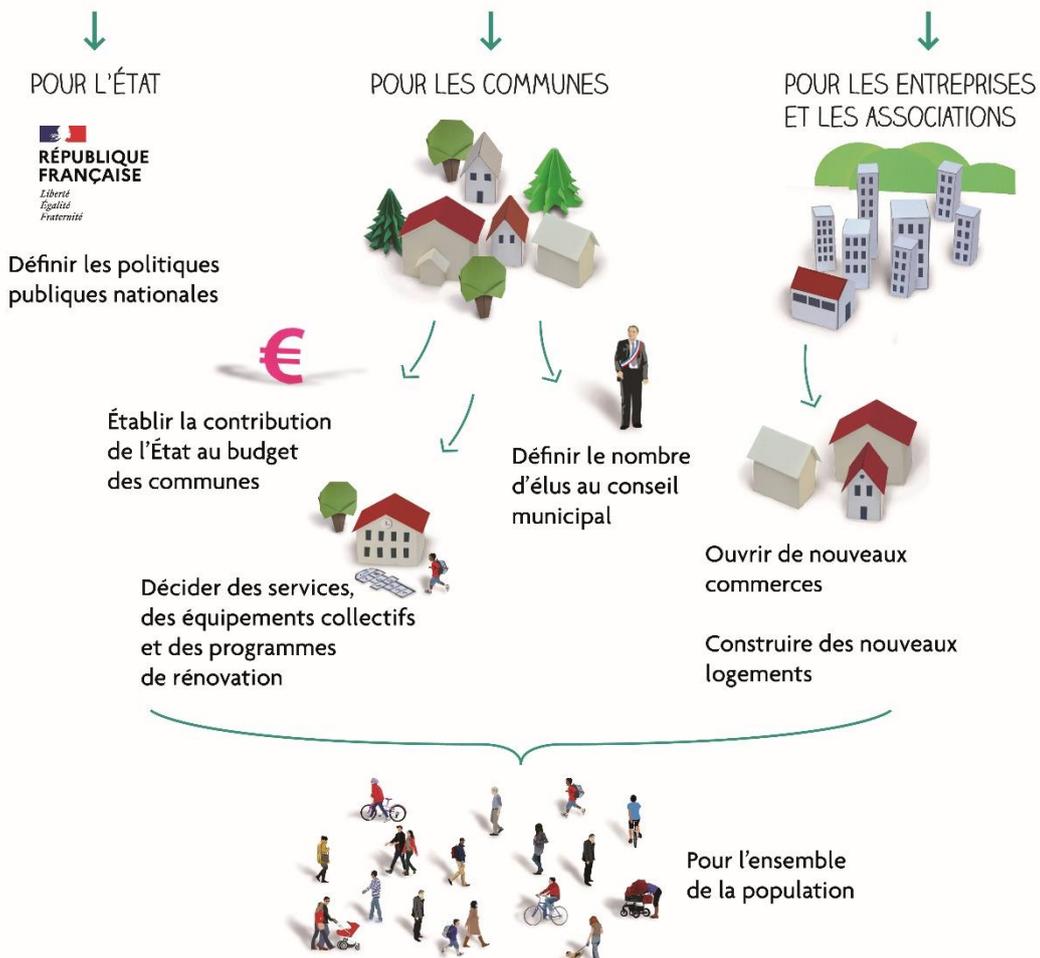
Cela prendra quelques minutes de votre précieux temps en répondant aux questions utiles pour la suite du développement de notre commune.

Merci à tous de lui réserver le meilleur accueil.



## À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?

C'EST GRÂCE AUX DONNÉES COLLECTÉES QUE L'ON PEUT CONCEVOIR ET RÉALISER LES PETITS ET LES GRANDS PROJETS QUI VOUS CONCERNENT



# Recensement Citoyen

**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**  
*Jeunes  
Jeunes  
Jeunes*

Secrétariat général  
pour l'administration

## Bientôt 16 ans, pensez au recensement !



La loi du 28.10.1997 institue pour tous les jeunes français garçons et filles un parcours de citoyenneté obligatoire qui les accompagne dans la découverte de leurs droits et devoirs

Tous les jeunes Français, garçons et filles, ont l'obligation de se faire recenser dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire.

Dès vos 16 ans rendez-vous auprès de votre mairie muni :

- d'une pièce d'identité
- du livret de famille

ou en ligne pour certaines communes : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Seul le recensement permet votre convocation à votre Journée Défense et Citoyenneté (JDC). À l'issue, un certificat de participation vous sera remis. Il est obligatoire pour s'inscrire à tous les examens et concours soumis à l'autorité publique.

**PARCOURS DE CITOYENNETÉ**  
**3 étapes obligatoires**

- 1**  
L'enseignement de défense  
(classes de 3<sup>e</sup> et 1<sup>er</sup>)
- 2**  
Le recensement à 16 ans en mairie  
ou en ligne pour certaines communes  
([www.service-public.fr](http://www.service-public.fr))
- 3**  
La Journée Défense et Citoyenneté  
([www.majdc.fr](http://www.majdc.fr))

**La JDC est une étape clé, à ne pas manquer !**

Ce parcours est obligatoire pour passer :

- ☑ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- ☑ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).



Pour tout renseignement contactez le Centre du service national et de la jeunesse de Caen :



09 70 84 51 51

Lundi au jeudi : 09h - 11h 45 / 13h30 - 16h00

Vendredi : 09h - 12h / 13h30 - 15h30



[csnj-caen.contact.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csnj-caen.contact.fct@intradef.gouv.fr)

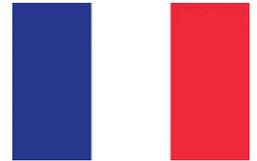


<https://www.defense.gouv.fr/jeunesse>

Le CSNJ de Caen ne reçoit pas de public



# Présidentielles 2022



Les Dimanches 10 et 24 avril 2022, nous élirons notre président de la République. Certains d'entre vous seront absents ou dans l'incapacité de se déplacer. Sachez que vous pouvez tout de même faire entendre votre voix en votant par procuration.

Pour cela plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- **En ligne** : sur [mapprocuration.gouv.fr](https://mapprocuration.gouv.fr) en vous identifiant avec France connect (Vous pourrez utiliser au choix : le compte [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), [ameli.fr](https://ameli.fr), l'Identité Numérique La Poste, MobileConnect et moi, [msa.fr](https://msa.fr) et Alicem)



- **Formulaire à imprimer** : cerfa N°14952\*02

A compléter sur ordinateur sur le site [interieur.gouv.fr](https://interieur.gouv.fr) et à imprimer ou alors l'imprimer en 2 exemplaires et le compléter manuellement lisiblement et sans rature.

(Pas de recto / verso)

Il faut ensuite se rendre en personne avec les documents complétés et une pièce d'identité dans un des lieux suivants :

- ✓ Commissariat de police (où qu'il soit)
- ✓ Gendarmerie (où qu'elle soit)
- ✓ Tribunal judiciaire (dont dépend son domicile ou son lieu de travail)

- **Formulaire sur place** :

Vous pouvez également vous rendre directement muni de votre pièce d'identité dans un des lieux suivants :

- ✓ Commissariat de police (où qu'il soit)
- ✓ Gendarmerie (où qu'elle soit)
- ✓ Tribunal judiciaire (dont dépend son domicile ou son lieu de travail)

**A Noter : 1 seule procuration par personne et être inscrit sur les listes électorales de la même commune**

# Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2021, la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie a mis en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur les pôles territoriaux d'Avranches et du Val de Sée. L'OPAH permet, sous conditions, aux propriétaires de logements (occupants ou bailleurs), de bénéficier d'un accompagnement technique gratuit et d'aides financières importantes et ciblées pour la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat.

Pour accompagner les particuliers dans leur projet, les conseillers d'URBANIS, en charge de l'animation et missionnés par la communauté d'agglomération, sont joignables :

Par téléphone au 02 30 04 03 31 ou par mail à l'adresse [rennes@urbanis.fr](mailto:rennes@urbanis.fr)

Après 9 mois d'opération :

- 620 contacts établis - 170 personnes reçues en permanences
- 179 visites à domicile
- 100 dossiers de subventions déposés | 50aine de logements rénovés
- 500 000 € d'aides financières accordées.

Le service habitat/mobilité de communauté d'agglomération est à votre disposition au 02.33.89.67.00

Habitants du pôle territorial d'Avranches, du Val de Sée et d'Isigny-le-Buat



## DES AIDES POUR RÉNOVER VOTRE LOGEMENT

avec l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)



**RÉNOVER**



**ADAPTER**



**ISOLER**



**Conseils gratuits | Assistance technique**  
**Montage des dossiers de subventions**

**C'est le moment de vous renseigner, contactez URBANIS**  
**02 30 04 03 31 - [rennes@urbanis.fr](mailto:rennes@urbanis.fr)**



**■ UNE OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH) DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021 AU 31 DÉCEMBRE 2025 :**

Pour votre projet de **rénovation de logement**, avec l'OPAH, bénéficiez d'un **accompagnement technique et de subventions, sous conditions**.  
Un projet ? **Je contacte URBANIS**, chargé d'accompagner chaque propriétaire tout au long du projet, pour fixer un **rendez-vous en permanence**.  
URBANIS se charge des études technique et des diagnostics (énergétique, accessibilité, dégradation du logement...), des recherches de financement et du dépôt des dossiers de subventions.

 Les travaux ne doivent pas commencer avant le dépôt des demandes de subventions

**■ POUR QUELS TRAVAUX ?**

-  **La rénovation énergétique**  
(changement de chauffage, isolation, VMC...)
-  **L'adaptation des logements à la perte d'autonomie liée au handicap ou au vieillissement**  
(travaux salle de bain, installation d'ascenseur privatif...)
-  **L'habitat indigne ou très dégradé**  
(travaux lourds permettant la décence des logements)
-  **La lutte contre la vacance** (pour des logements vacants depuis plus de 2 ans et principalement en centre-bourg, travaux d'amélioration énergétique ou d'adaptation)
-  **La création de logement locatif social**  
(travaux d'amélioration énergétique, d'adaptation, ...)

**Permanences sur rendez-vous :**

<p><b>Avranches :</b> Siège de la communauté d'agglomération 1 rue du Général Ruel</p> <p><b>Brécéy :</b> Centre social du Val de Sée rue Paul Lemonnier</p> <p><b>Ducey - Les Chéris</b> Mairie - rue Semalle - Ducey</p>	<p><b>Isigny-le-Buat :</b> Mairie - 26 rue de Pain d'Avaine</p> <p><b>Juvigny les Vallées :</b> Mairie - 41 rue des écoles Juvigny-le-Tertre</p> <p><b>Sartilly-Baie-Bocage :</b> Mairie - place de la Mairie - Sartilly</p>
--	--

02 30 04 03 31 - [rennes@urbanis.fr](mailto:rennes@urbanis.fr)

## Tarifs location salle socioculturelle

Objet de la réservation	Commune	Hors commune
Vin d'honneur (< 4h)	70€	100€
Soirées privées Week-end ou jours fériés		
- 24H	100€	200€
- 48H	150€	260€
- 75H	190€	320€
Semaine – 24H + charges	80€	150€
Exposition ou spectacle à but lucratif		
- 24H	100€	200€
- 48H	150€	260€
+ charges		
Réunion à but non lucratif (+ réunions d'entreprises sur commune) (Tarif horaire, charges comprises)	15€	30€



## Tarifs location salle de convivialité

Objet de la réservation	Commune	Hors commune
Vin d'honneur (<4H)	30€	60€
Soirées privées Week-end ou jours fériés		
- 24H	60€	120€
- 48H	80€	140€
Semaine – 24H + charges	40€	70€
Réunion à but non lucrative (+réunions d'entreprises)	15€ (forfait)	10€ /heure

## Tarifs location salles de la mairie

Objet de la réservation	Commune	Hors commune
Réunion à but non lucrative (+réunions d'entreprises)	15€ (forfait)	10€ /heure



## Assistantes Maternelles

ALLAIN Rosine	7, Cavigny	06.50.15.51.93
CHAUVIN Chantal	12, Andillou	02.14.13.60.45
COLIN Tatiana	2, La Grande Mazurie	07.54.32.86.52
DUREL Anne-Sophie	16 rue de La Source	02.33.60.17.94 / 06.42.70.15.02
FESTOC Nelly	7 rue de la Source	06.15.96.01.67 / 02.33.68.73.03
GUERAULT Sylvie	Le Jardin	06.17.49.03.05



Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à vous rapprocher des **Relais Petite Enfance** (RPE). En effet, les RPE tiennent une liste à jour des assistants maternels exerçant sur la commune, ainsi que leurs disponibilités.

Le RPE informe sur les différents modes d'accueil et délivre une information générale en matière de droit du travail. Il sensibilise les parents sur leur rôle d'employeur et sur les obligations qui en découlent.

Un accompagnement personnalisé sera proposé aux parents facilitant ainsi vos démarches.

MAISON DE LA PETITE ENFANCE

# RELAIS PETITE ENFANCE



ANTENNE D'AVRANCHES



Vous y trouvez :

- De l'information sur les différents modes d'accueil.
- Des conseils et un accompagnement des professionnels et des parents.
- Des ateliers partagés entre enfants et professionnels.
- Service gratuit.

**Ateliers d'éveil** (réservés aux assistant.e.s maternelle.s et gardes à domicile) :

Lundi	Mardi	Mer.	Jeudi	Ven.
	9h30		9h30	
	11h30		11h30	

**Jours d'ouverture** : Du lundi au vendredi

**Il est conseillé de téléphoner avant de se rendre sur place :**

02 33 89 10 81

31 avenue de Baffé - Saint-Martin-des-Champs 50300 AVRANCHES

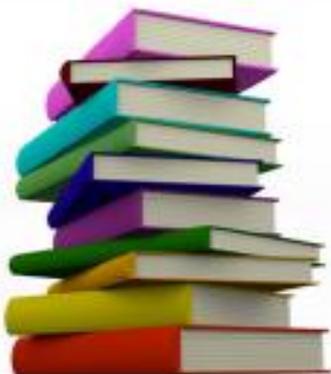
[rpe.avranches@msm-normandie.fr](mailto:rpe.avranches@msm-normandie.fr)

# Boîte à Livres

**Votre lecture vous a plu ?  
Partagez-là et découvrez les livres  
déposés par les autres lecteurs !**

## Mode d'emploi

- Je prends un livre, c'est gratuit ! Je le lis, je viens le redéposer ou l'échanger contre un autre.
- Je dépose un livre. Tous les livres sont les bienvenus (BD, roman, magazine...), pourvu qu'ils soient en assez bon état !



**Cette initiative repose sur le civisme  
et la confiance.  
Merci de respecter ce meuble  
et les livres qui s'y trouvent !**

2 boîtes à livres sont actuellement disponibles sur la commune :

- La 1<sup>ère</sup> sous le Hall du cimetière
- La 2<sup>nde</sup> sur l'esplanade de la mairie

# Nouveaux Habitants

## Faites connaitre votre changement de résidence.

A l'occasion de votre arrivée dans la commune ou de votre changement d'adresse à l'intérieur de celle-ci, il est indispensable de faire connaitre ce changement à la mairie.

Cette formalité est primordiale pour plusieurs raisons :

- D'abord faire acte de domicile afin d'éviter d'avoir à justifier de celui-ci par la suite, lorsque vous désirez obtenir certaines pièces : carte de déchetterie, liste des associations, bulletin municipal, ....

- Inscription sur la liste électorale qui évite la désagréable surprise de ne pouvoir se faire inscrire au moment d'une élection et de se voir ainsi refuser la possibilité de remplir son devoir de citoyen

- Recherche des habitants pour la remise de documents qui parviennent à la mairie, par le biais de la communauté d'agglomération d'Avranches – Mont St Michel : transports scolaires, Petite enfance, Cartes d'ordures ménagères, accès déchetterie, ...

Pour toutes ces raisons, non exhaustives, il convient de vous présenter en mairie muni de votre carte d'identité dès votre arrivée.

De la même façon, en vue d'effectuer certaines mutations nécessaires, il est bon de faire connaitre en mairie un départ définitif de la commune.

Madame Le Maire

Jocelyne ALLAIN



## Communication



### Horaires de la mairie :

Lundi: 15h30 – 18h  
Mercredi: 10h – 12h

Mardi: 10h – 12h  
Vendredi: 16h – 18h

### Permanence des élus :

Lundi 16h / 18h :	Le Maire et le 2 <sup>e</sup> adjoint
Mercredi 10h / 12h :	Le maire et le 1 <sup>er</sup> adjoint
Vendredi 16h / 18h :	Le maire

Le site internet de la commune vous permet de consulter toutes les délibérations du conseil municipal et de trouver facilement les renseignements dont vous avez besoin.

**[www.ponts.fr](http://www.ponts.fr)**

Mail : [mairieponts@wanadoo.fr](mailto:mairieponts@wanadoo.fr) - Tél : 02.33.58.25.39

---

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la loi impose que les habitants devront pouvoir déposer leur demande d'acte d'instruction du droit des sols en ligne (Certificats d'urbanisme, permis de construire, etc...)

Ainsi, les communes devront être en mesure de réceptionner ces demandes à l'adresse suivante : <https://gnau12.operis.fr/baiemontsaintmichel/gnau/#/>

Disponible **uniquement** à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022

Une année pour nous relier, une année pour oser !

# 2022



Madame Jocelyne ALLAIN, Maire de Ponts  
et les membres du Conseil municipal

*Bienheureux Ami qui lit ce message*

*On ne peut que vous souhaiter*

*Nombreux bonheurs*

*Nouvelles idées*

*Excellente santé*

*Amour et réussite*

*Nombreux défis à relever*

*Nouveaux projets à réaliser*

*Exaucer vos rêves*

*Excellente Année 2022*

Madame le Maire Jocelyne ALLAIN  
2 la Chaussée 50300 PONTS - Tel : 02.33.58.25.39 / 06.29.11.92.70  
Mail : mairieponts@wanadoo.fr





L'ensemble de l'équipe municipale vous souhaite

*de joyeuses fêtes*  
**DE FIN D'ANNÉE**